

# Extrait du procès-verbal

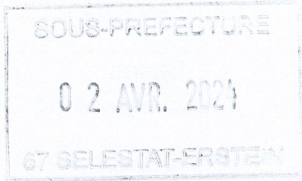
## Délibération du Comité syndical

Séance du 21 mars 2024  
 (Salle Alphonse Haag - Scherwiller)

— Membres en exercice : 51    — Membres titulaires absents/excusés : 20  
 — Présents ou remplacés : 36    — Procurations : 09

### FINANCES

## 5. Adoption du Budget Primitif pour l'exercice 2024.



### I. RAPPORT

Tel qu'évoqué lors du débat d'orientations budgétaires, le 25 janvier dernier, et après la prise en compte des résultats définitifs de l'exercice 2023, le budget primitif pour l'année 2024 a été établi sur la base des éléments suivants :

#### a. Section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement prévues s'élèvent à **1 161 155,00 €**, correspondant à :

- **Contributions syndicales : 409 404,24 €**

Les contributions syndicales des quatre communautés de communes membres du PETR aux thématiques qui les concernent exclusivement (aménagement du territoire, mobilité, tourisme, coopération transfrontalière, transition énergétique, service d'accompagnement à la rénovation énergétique et 2/3 des charges de fonctionnement du PETR) sont réparties, pour moitié en fonction de leurs populations municipales en 2023, et pour moitié en fonction de leurs bases fiscales notifiées pour 2023.

	Communauté de communes du Ried de Marckolsheim	Communauté de communes de Sélestat	Communauté de communes du Val d'Argent	Communauté de communes de la Vallée de Villé
Population 2023	20 701	37 538	9 553	10 947
<i>proportion</i>	26,29 %	47,67 %	12,13 %	13,90 %
Bases d'imposition	56 682 945 €	90 036 972 €	20 683 608 €	19 391 524 €
<i>proportion</i>	30,34 %	48,20 %	11,07 %	10,38 %
<b>Répartition contrib.</b>	<b>28,318 %</b>	<b>47,937 %</b>	<b>11,603 %</b>	<b>12,142 %</b>

Les contributions au titre des actions menées avec la Communauté de communes du Canton d'Erstein (Projet alimentaire territorial, animation territoriale-LEADER, et 1/3 des charges de fonctionnement du PETR) sont réparties entre les cinq communautés de communes membres et partenaires, pour moitié en fonction de leurs populations municipales 2023, et pour moitié en fonction de leurs bases fiscales notifiées pour 2023.

	Communauté de communes du Ried de Marckolsheim	Communauté de communes de Sélestat	Communauté de communes du Val d'Argent	Communauté de communes de la Vallée de Villé	Communauté de communes du Canton d'Erstein
Population 2022	20 701	37 538	9 553	10 947	48 084
<i>proportion</i>	16,20 %	29,37 %	7,47 %	8,56 %	38,40 %
Bases d'imposition	56 682 945 €	90 036 972 €	20 683 608 €	19 391 524 €	88 240 619 €
<i>proportion</i>	20,61 %	32,74 %	7,52 %	7,05 %	32,08 %
<b>Répartition contrib.</b>	<b>18,402 %</b>	<b>31,052 %</b>	<b>7,497 %</b>	<b>7,807 %</b>	<b>35,242 %</b>

Ces coefficients de répartition des contributions ont été appliqués à chaque thématique d'intervention du PETR. Au total, les contributions des quatre collectivités membres du PETR représentant un montant de **409 404,24 euros**, répartis comme suit :

- Communauté de communes du RIED DE MARCKOLSHEIM : **115 961,19 €**
- Communauté de communes de SÉLESTAT : **196 259,76 €**
- Communauté de communes du VAL D'ARGENT : **47 496,27 €**
- Communauté de communes de la VALLÉE DE VILLÉ : **48 687,00 €**

La subvention de la communauté de communes du canton d'Erstein représentera **25 070,50 €**.

- **Subventions : 518 093,04 €**

Que ce soit au titre de la mise en œuvre du SCOT ou des actions d'animation du territoire (mobilité, service d'aide à la rénovation énergétique, etc.), le PETR bénéficie de diverses subventions de la part de l'État (**110 400 €**), de la région GRAND EST (**261 822 €**), de la collectivité européenne d'ALSACE (**67 121,04 €**), de l'ADEME (**78 750 €**) ;

- **Amortissement des subventions d'investissement : 28 445 €**
- **Reprise sur provisions pour risque et charge : 6 800 €**
- **Excédent cumulé de fonctionnement 2023 reporté en 2024 : 173 342,22 €**

Les **dépenses de fonctionnement** prévues s'élèvent à **1 148 155,00 €**, et se répartissant comme suit :

- **Charges à caractère général : 537 448,00 €**
- **Charges de personnel : 490 308,00 €**
- **Autres charges de gestion courante : 68 000 €**
- **Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions : 6 800 €**
- **Dotations aux amortissements et provisions : 58 599 €**

## b. Section d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à un total de **186 872,79 €**, correspondant à :

- Amortissement des immobilisations : **58 599 €**
- Excédent cumulé d'investissement 2023 reporté en 2024 : **128 273,79 €**

Les dépenses d'investissement s'élèvent à **186 872,79 €**, se répartissant comme suit :

- Dépenses d'équipements divers : **61 827,79 €**
- Révision SCOT : **96 600 €**
- Amortissement des subventions : **28 445 €**

## II. **DECISIONS**

Il est demandé au Comité syndical,

*Sur avis favorable du Bureau syndical du 11 mars 2024,*

Vu le compte administratif de l'exercice 2023 et l'affectation des résultats de clôture ;

Vu le compte-rendu du débat d'orientations budgétaires en date du 25 janvier 2024 ;

De se prononcer sur ces dispositions,

**D'ARRÊTER** le budget primitif du PETR pour l'année 2024, conformément aux documents budgétaires annexés et correspondant aux montants suivants :

- Recettes de fonctionnement : **1 161 155,00 €**
- Dépenses de fonctionnement : **1 161 155,00 €**
- Recettes d'investissement : **186 872,79 €**
- Dépenses d'investissement : **186 872,79 €**

**DE PRECISER** que ce budget est adopté « par chapitres budgétaires » ;

**DE DECIDER** la mise en recouvrement des contributions syndicales auprès des quatre communautés de communes membres, pour un montant total de **409 404,24 €**, répartis comme suit (pour moitié en fonction des populations légales 2023, pour moitié en fonction des bases fiscales notifiées pour 2023) :

- Communauté de Communes du RIED DE MARCKOLSHEIM : **115 961,19 €**
- Communauté de Communes de SÉLESTAT : **196 259,76 €**
- Communauté de Communes du VAL D'ARGENT : **47 496,27 €**
- Communauté de Communes de la VALLÉE DE VILLÉ : **48 687,00 €**

**D'AUTORISER** le Président à conclure avec la communauté de communes du CANTON D'ERSTEIN une convention de partenariat relative à sa participation aux actions du PETR menées sur le périmètre élargi à cette communauté, comportant une contribution à la mise en œuvre de ces actions à hauteur de **25 070,50 €**.

**DE CHARGER** le Président de l'exécution du budget, en tant qu'ordonnateur des dépenses et prescripteur des recettes, et l'autorise à passer tous actes et contrats nécessaires à sa mise en œuvre.

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité.

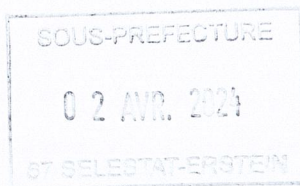
<b>Nom – Prénom</b>	<b>Présent/Absent</b>	<b>Donne procuration à</b>
BARBIER Patrick	Présent	
<b>Communauté de communes de Sélestat</b>		
<b>Titulaires</b>		
ADONETH Luc	Présent	
ANDREA Charles	Présent	
DELSART Patrick	Présent	
DESAINTQUENTIN Philippe	Présent	
DIGEL Denis	<b>Absent</b>	
DUSSOURD Yves	<b>Absent</b>	
ENGEL Robert	Présent	
HIRTZ Sylvie	Présente	
HORNBECK Nadège	<b>Absente</b>	
MUHR Virginie	Présente	
RISCH Claude	Présent	
SCHALLER Claude	Présent	
SCHEIBLING Philippe	Présent	
SCHEUER Tania	<b>Absente</b>	SCHALLER Claude
SCHLEIFER Christian	<b>Absent</b>	
SOHLER Olivier	<b>Absent</b>	SCHEIBLING Philippe
WIRA Michel	<b>Absent</b>	
WOTLING Philippe	Présent	
<b>Suppléants</b>		
CLAVER Michèle	<b>Absent</b>	
GAUDIN Bertrand	Présent	
HOLZMANN Yves	Présent	
MORIS Olivier	<b>Absent</b>	
OBERLE Fabienne	<b>Absent</b>	
RENAUDET Michel	<b>Absent</b>	
<b>Communauté de communes de la Vallée de Villé</b>		
<b>Titulaires</b>		
BUHL Patrick	Présent	
ESCHRICH Emmanuel	Présent	
JANUS Serge	Présent	
MEYER Alain	<b>Absent</b>	JANUS Serge
PIELA Jean-Pierre	<b>Absent</b>	
PFANN Lionel	Présent	
SCHMITT Bernard	Présent	
UHLERICH Marie-Odile	Présente	
WALSPURGER Yvette	Présente	
<b>Suppléants</b>		
DAVID Joffrey	<b>Absent</b>	
DUCORDEAUX Marie-Line	<b>Absent</b>	
DEBAUCHEZ Gérard	<b>Absent</b>	
HAESSLER Christian	<b>Absent</b>	
HOULNE Monique	Présente	
KRAUTH Alexandre	Présent	
MANGEOLLE Abel	Présent	
MULLER André	<b>Absent</b>	
WITZ Jean-Marc	<b>Absent</b>	
<b>Communauté de communes du Ried de Marckolsheim</b>		
<b>Titulaires</b>		
BUTSCHA Michel	Présent	
FOISSIER Sébastien	Présent	

GREIGERT Catherine	Présente	
JEHL Alex	Absent	
KEMPF Denise	Présente	
KLIPFEL Martin	Présent	
KLOTZ Mathieu	Présent	
KNOBLOCH Christophe	Présent	
LAUFFENBURGER Mathieu	Présent	
MEMHELD Christian	Absent	BARBIER Patrick
PFLIEGERSDOERFFER Frédéric	Absent	GREIGERT Catherine
SCHWEIN Noël	Absent	
SCHWOERER Sébastien	Absent	BUTSCHA Michel
VOEGELI Jean-Michel	Absent	
VOGEL Camille	Absente	
<b>Suppléants</b>		
BERGER Mickaël	Absent	
BLATZ François	Absent	
GRISS Vincent	Absent	
ROHMER Clément	Absent	
NEEFF Anne Marie	Absente	
ULRICH Anne-Lise	Absente	
<b>Communauté de communes du Val d'Argent</b>		
<b>Titulaires</b>		
BURRUS Jean-Marc	Absent	PETIT Denis
FRECHARD Jean-Luc	Présent	
FREYBURGER Eric	Absent	
GOETTELMANN Thomas	Présent	
HESTIN Noëllie	Absente	ROUSSEL Nathalie
ORSATI Régine	Absent	FRECHARD Jean-Luc
PETIT Denis	Présent	
ROUSSEL Nathalie	Présent	
<b>Suppléants</b>		
FORCHARD Christiane	Absente	
RUSTENHOLZ Thomas	Absent	

Pour extrait conforme,  
Sélestat, le 25 mars 2024

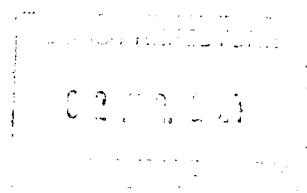
Le Secrétaire de séance  
Jean-Luc FRECHARD

Le Président,  
Patrick BARBIER  
p.d. le Directeur général des services, Philippe  
STEEGER



Transmis au représentant de  
l'Etat dans le département :

Affichée le :- **2 AVR. 2024**



*La présente délibération, à supposer qu'elle fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Strasbourg ou d'un recours gracieux auprès du Président, étant précisé que celui-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.*